



AUVERGNE-  
RHONE-ALPES  
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL  
LIGUE AURA DE BASKETBALL  
SAISON 2021/2022



BULLETIN  
N°40  
17.06.2022

## SOMMAIRE

Infos Générales - <b>Assemblée Générale</b>	Page 1
Commission des Compétitions	Page 3
Basket Santé - Formation	Page 5
Micro Basket - Formation animateur	Page 6
Statut de l'Entraîneur	Page 7
FORMATIONS CROS AURA-SPORT PROPULSE	Page 9
1 Jeune - 1 solution (aide aux employeurs)	Page 10
Nouvelle saison administrative FFBB	Page 11

# INFOS GENERALES

Assemblée Générale de la Ligue 2022

**Samedi 25 juin 2022 à 14h00**  
Salle Le Médian à ST QUENTIN FALLAVIER (38070).



## **10h : Village des Commissions et Partenaires**

Rencontre avec les Commissions Régionales

- Compétitions
- Discipline
- Citoyenneté et Fairplay
- IFRABB
- Projet Sportif Fédéral (PSF)
- Basket Santé

Rencontre avec les partenaires de la Ligue :

- NGTV : Le spécialiste des technologies vidéo intelligentes du sport
- MEMENTO : Une nouvelle expérience de la photo événementielle
- CREDIT MUTUEL : Banque pour les Associations
- SPORTIW : Une plateforme pour la communauté sportive
- EXCENTRE : Solutions en Télécommunications
- ISG Sport Business Management : l'école de tous les sports du Groupe ISG

## **12h30 : Emargement et Buffet d'accueil**

## **14h00 : Assemblée Générale**

## **17h00 : Cocktail convivial**

Vous trouverez au lien suivant : <https://aurabasketball.com/assemblee-generale-2022>

- La convocation pour l'Assemblée Générale de la Ligue AURA.
- L'ordre du jour
- Le Rapport d'Activité 2021-2022
- Les documents de Mandat et Procuration.



Ont obligation d'assister à l'Assemblée Générale de la Ligue :

- Les clubs dont au moins 1 équipe seniors évoluait en **Championnat de France** lors de la saison 2021-2022.
- Les clubs dont au moins 1 équipe seniors ou jeunes (de U13 à U20) évoluait en **Championnat Régional** lors de la saison 2021-2022.
- Les clubs dont au moins 1 équipe seniors évoluait en **Championnat Pré-Régional** (PRF ou PRM) lors de la saison 2021-2022.

Ces clubs **ne peuvent pas donner de procuration** à un autre club pour les représenter.

**Pour rappel, toute association qui n'assistera pas à l'Assemblée Générale de la Ligue, sera passible d'une pénalité financière de 300€ (Nationale ou Régionale) ou 125€ (Pré-Régionale)**

# COMMISSION COMPETITIONS

## CHAMPIONNATS JEUNES 2022-2023

Les formules des Championnats Régionaux Jeunes 2022-2023 sont à retrouver au lien suivant : [Championnats Jeunes 2022-2023](#).

Ainsi que les [modalités d'engagement](#) jusqu'au 25 juin 2022.

## CHAMPIONNATS U20 2022-2023

Les formules des Championnats Régionaux U20 2022-2023 sont à retrouver au lien suivant : [Championnats U20 et SENIORS 2022-2023](#).

Ainsi que les [modalités d'engagement](#) jusqu'au 10 juillet 2022.

**Pour les Seniors : Un club qui ne désirerait pas s'engager dans la division prévue doit faire connaître ses intentions, auprès de la commission des compétitions : [sportive@aurabasketball.com](mailto:sportive@aurabasketball.com) POUR LE 19 JUIN 2022 au plus tard.**

## CALENDRIER SPORTIF 2022-2023

Le calendrier sportif 2022-2023 est à retrouver au lien suivant : [CALENDRIER 2022-2023](#)

## QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

A l'attention uniquement des clubs qui ont évolué en Championnat Régional, Jeunes et/ou Seniors, lors de la saison 2021-2022. (Mail envoyé cette semaine aux correspondants des clubs concernés)

**Merci de bien vouloir remplir le questionnaire au lien suivant**

: [https://docs.google.com/forms/d/1S924TKjHHt2s16NFQmx\\_RZO12hg3ODS5Zk0grlVaVo/edit](https://docs.google.com/forms/d/1S924TKjHHt2s16NFQmx_RZO12hg3ODS5Zk0grlVaVo/edit)

Ce formulaire a pour but de recenser votre opinion sur l'élaboration et le fonctionnement des championnats régionaux mis en place par la Ligue.

Il s'agit de faire un debriefing de la saison afin de parfaire, avec vous, notre organisation de la saison prochaine.

## FINALES REGIONALES JEUNES ET SENIORS

Retrouvez tous les palmarès et les photos des Finales Régionales sur le site [www.aurabasketball.com](http://www.aurabasketball.com)

Encore un grand merci aux clubs organisateurs et leurs bénévoles et un grand bravo aux équipes participantes et à tous les Champions AURA 2021-2022.

## Surclassements 2022-2023



[PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2022-2023](#)



**AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.**

**Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.**

**Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)**

# BASKET SANTE

## FORMATION

Une formation basket santé à lieu à Voiron pour les BPJEPS de l'IFRABB, et quelques places sont disponibles pour des personnes extérieures.

**Du 4 au 8 Juillet 2022 à Tremplin Sport Formation, Voiron (38).**

Tarif : 400 € et 200 € supplémentaire pour l'hébergement et les repas.

Possibilité de prise en charge du coût de la formation par l'AFDAS pour les salariés de club.

Attention : très peu de places disponibles, si vous êtes intéressé, merci de rapidement vous faire connaître auprès de [margot.joret@aurabasketball.com](mailto:margot.joret@aurabasketball.com)

# MICRO BASKET

## FORMATION ANIMATEUR

La formation de « Formateur Animateur Micro Basket » se déroulera du 24 au 26 juin 2022 à :  
**INSEP : 11 avenue du Tremblay 75012 Paris**

Il reste quelques places !

**Accueil** : Vendredi 24 juin entre 9h et 9h30 -> Ouverture de la formation à 10h00

**Clôture** : Dimanche 26 juin 2022, à 15h30

### Pour rappel :

- L'entrée à l'INSEP se fait sur présentation d'une pièce d'identité.
- L'entrée en formation est réservée aux personnes ayant validé la formation E-learning Micro Basket.

### Matériel :

Tenue de sport pour pratique Basket, nécessaire à la prise de notes, ordinateur si possible.

Pour tout désistement merci de nous tenir informés au plus tôt.

### Informations pratiques

Il est prévu que votre déplacement soit pris en charge par la Ligue Régionale, l'hébergement et la restauration par la FFBB. Un temps de convivialité est prévu le samedi en soirée. (N'oubliez pas quelques spécialités de votre région).

### Arrivée sur le site :

Voiture : **Nous communiquer votre numéro d'immatriculation 2 jours avant votre arrivée.**

### Transport en commun :

Métro + bus : Ligne 1 Terminus Château de Vincennes + bus ligne 112 arrêt INSEP  
RER ligne A – Direction Boissy St Léger station Joinville + bus ligne 112 arrêt INSEP.

Contact : Jackie BLANC-GONNET : [microbasket@ffbb.com](mailto:microbasket@ffbb.com)

# STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

## Revalidation Régionale

### 1/ Rappel des obligations suite aux retours des clubs

#### a) concernant les entraîneurs en formation

##### Règle du statut :

- Pour un entraîneur dûment inscrit à une formation fédérale d'entraîneur **de niveau régional au minimum** lors de cette saison 2021 / 2022, son éventuelle revalidation obligatoire pour cette même saison est considérée comme acquise à la condition qu'il suive activement toute sa formation **et qu'il se présente à toutes les épreuves.**

\* Cela concerne les formations dispensées par l'IFRABB: DEJEPS Basket-Ball, BPJEPS Basket-Ball, BPJEPS Bi-qualification Basket-Ball et Activités Physiques pour Tous, Formation Complémentaire, CQP P1, P2 et P3.

\* **Cela ne concerne pas** les entraîneurs inscrits en formation **Brevet Fédéral**, ni les entraîneurs inscrits **au CQP dans le cadre d'un Programme Individuel de Formation** qui vont repasser les épreuves suite à un échec initial; ceux-ci doivent répondre totalement aux obligations de la revalidation régionale.

##### Disposition amendée :

*Considérant qu'il est admis pour un entraîneur de répondre au Statut en terme de diplôme dès lors qu'il est en formation Brevet Fédéral, il est décidé que **les entraîneurs en formation BF répondent également aux obligations de la revalidation régionale.***

En revanche, **les entraîneurs en formation CQP dans le cadre d'un PIF restent soumis aux obligations de la revalidation régionale.**

#### b) concernant les phases de championnat Jeunes

##### Règle du statut :

- Par rapport au championnat régional JEUNES qui se dispute cette saison en 2 phases après une phase préliminaire territoriale:

\* **sont considérés comme entraîneur d'équipes régionales, donc soumis à la revalidation régionale**, tous ceux qui participent à la **phase régionale 1** de novembre à février, **y compris** les entraîneurs dont **les équipes vont descendre en championnat départemental** à l'issue de cette phase.

\* les entraîneurs des équipes de jeunes ayant disputé les deux premières phases de championnat dans leur comité départemental et accédant au championnat régional seulement **pour la 3<sup>ème</sup> phase NE SONT PAS soumis aux obligations** de la revalidation régionale des entraîneurs.



## 2/ Etat des lieux des clubs suite à la première communication et aux retours reçus

Vous pouvez consulter dans le tableau ci-dessous toutes les **équipes** en règle avec les exigences de la revalidation régionale.

### [VOIR LE TABLEAU](#)



Pour des raisons liées à la RGPD, les noms et prénoms des entraîneurs sont masqués.

Les équipes régionales n'apparaissant pas dans le tableau conservent donc le statut "non conforme". Une communication par mail aux clubs concernés va être réalisée en début de semaine.

## 3/ Actions mises en places pour permettre la mise en conformité des clubs

Conscients que le système de revalidation régionale des entraîneurs d'équipes régionales est rénové depuis cette saison seulement et que cela suit une période difficile pour l'ensemble des clubs, afin de pouvoir encore éviter des pénalités financières à nos clubs, nous mettons en place deux actions de formation en distanciel permettant d'obtenir 1 crédit.

- a) Equipes Seniors - U20 : une action en distanciel est déjà disponible depuis le 07/06, elle est ouverte jusqu'au 26/06
- b) Equipes U13 à U17/18 : une action en distanciel sera disponible à compter du début de semaine prochaine et ouverte jusqu'au 01/07

Inscriptions et informations sur [ifrabb.fr](http://ifrabb.fr)

Votre contact concernant la revalidation régionale :  
Franck Bestoso - [franck.bestoso@aurabasketball.com](mailto:franck.bestoso@aurabasketball.com)

# FORMATIONS CROS AURA-SPORT PROPULSE

L'organisme de formation du CROS, Sport Propulse Formation, propose la formation suivante :

## **Comment concevoir sa formation et l'animer**

Lundi 27 et Mardi 28 juin 2022 à Lyon

Lundi 04 juillet 2022 (visio)

(9h00-12h30/13h30-17h00)

+ Deux autres dates à définir à la rentrée prochaine

## **La formation en détails :**

De plus en plus de techniciens étant amenés à former ou accompagner des salariés/bénévoles de leurs réseaux, monter en compétence sur la méthodologie d'ingénierie de formations ou d'accompagnements s'avère primordial pour proposer des sessions de qualité. Ainsi, cette formation de formateurs(trices) d'une semaine (35h), s'inscrivant dans les projets de professionnalisation et d'emploi, mettra l'accent sur la conception d'une formation aussi bien en présentiel qu'en distanciel, grâce aux techniques d'animations et aux grands principes méthodologiques.

## **Objectifs :**

- > Connaître les fondamentaux de l'animation et du processus d'apprentissage ;
- > Concevoir une action de formation en définissant les objectifs pédagogiques ;
- > Préparer une séquence pédagogique structurée, cohérente et réfléchie ;
- > Discuter et démontrer la pertinence des mises en situation retenues ;
- > Animer et analyser une séquence avec aisance en adaptant sa posture ;
- > Susciter une dynamique de groupe et maintenir l'intérêt des participants ;
- > Evaluer les acquis, réguler son intervention et proposer des ajustements ;

## **Public :**

Dirigeants bénévoles, salariés d'associations ou de collectivités

## **Lieu :**

Maison Régionale des Sports à Lyon (Juin)

+ Visioconférence le 4 juillet 2022

## **Coûts d'inscription :**

315 € par bénévole et 1575 € par salarié

(Possibilité de prise en charge par l'OPCO Afdas)

## **[Préinscriptions](#)**

**Contacts pour tout renseignement complémentaire**

**[formation.aura@franceolympique.com](mailto:formation.aura@franceolympique.com)**

**04-74-19-16-05**

# 1 jeune – 1 solution

## Aide aux employeurs pour l'embauche d'un alternant

Dans le cadre de son « **plan de relance 1 jeune 1 solution** » pour faire face à la crise Covid-19, le gouvernement permet aux employeurs de bénéficier d'une aide à la formation professionnelle pour l'embauche d'un(e) alternant(e). Ces aides sont accessibles aux

associations et entreprises sportives.  **Pour tous les contrats signés au plus tard le 30**

**juin 2022** 

On distingue deux types :

➤ **L'aide à l'embauche d'un apprenti** : versement d'une prime exceptionnelle par l'état d'un montant de 5 000 € pour le recrutement en contrat d'apprentissage de jeunes de moins de 18 ans, et de 8 000€ pour un jeune entre 18 à 30 ans.

### **Conditions d'éligibilité :**

- Pour toutes les associations et entreprises : le secteur sportif est concerné.
  - **Accès** : Jeunes de 16 à 29 ans ; Travailleurs handicapés ; Sportifs de Haut Niveau ; Personnes en création ou reprise d'entreprise.
  - **Durée du contrat** : 6 mois à 3 ans (la durée du contrat d'apprentissage doit être en adéquation avec la durée de la formation suivie).
  - **Date de conclusion** : pour bénéficier de la prime exceptionnelle de l'état, le contrat doit être conclu au plus tard le 30 juin 2022.
  - **Formation** : diplôme d'état (DES JEPS / DE JEPS / BP JEPS etc.) ou titre inscrit au RNCP.
  - **Montant** : Aide de 5 000 € (mineurs) et 8 000 € (majeurs) ; déclenché dès le dépôt du contrat à l'OPCO (AFDAS pour la branche sport).
- **L'aide pour l'embauche d'un alternant en contrat de professionnalisation :**
- **5 000 €** pour un **alternant de moins de 18 ans**
  - **8 000 €** pour un **alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus)** par contrat préparant à un diplôme (ou un titre professionnel, un certificat de qualification) jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du [Répertoire national des certifications professionnelles](#) - RNCP).

Pour en savoir plus :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-a-emploi-apprentissage>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-emploi-contrat-professionnalisation>

# Nouvelle Saison Administrative 2022-2023

La FFBB a proposé un Webinaire Clubs, portant sur la présentation des évolutions de l'offre de licence pour la saison 2022-2023 avec un zoom sur le service de paiement des cotisations clubs intégré au Système d'Information fédéral FBI / e-Licence, le vendredi 3 juin 2022 à 18h.

Retrouvez dès à présent le replay de ce Webinaire sur la page dédiée de Be Sport : <https://www.besport.com/event/7871116?tab=0>

Accédez par ailleurs [au support de présentation de ce Webinaire](#), également disponible sur la page BeSport de l'événement.

Vous trouverez également le kit de communication permettant d'informer vos licenciés sur la solution de paiement fédérale FBI / HelloAsso ainsi que sur votre centre d'assistance via le lien suivant : [cliquez-ici](#).